



## Salaire au pourboire dans les casinos

Par **nyto**, le **10/08/2013** à **15:34**

Bonjour,

Je travaille actuellement dans un casino sur Lille en tant que caissier machines à sous. J'encaisse beaucoup de pourboires (mini 30 euros par shift, je suis déjà monté à plus de 500 euros en une soirée.) le problème c'est que j'en vois pas la couleur c'est l'employeur qui encaisse les pourboires et nous paye un salaire au pourboires (500 euros de salaire au pourboires + 700 euros que l'employeur rajoute pour arriver au SMIC). Sachant que je travaille la nuit, les week end, les jours fériés et que je fais généralement une quarantaine d'heures par semaine alors que mon salaire ne jamais dépassé le SMIC, sachant aussi que je suis travailleur handicapé et que je n'ai aucune reconnaissance de ma hiérarchie dû à mon statut. Je voudrais savoir si je peux refuser d'encaisser les pourboires ou si je suis obligé de les accepter, et aussi si je suis obligé de dire "merci pour le personnel" comme la hiérarchie nous l'oblige (alors que c'est eux qui en profitent). Je n'ai aucune heure de nuit payées, aucun jour férié ou week end payés, je n'ai que des heures récupérées et croyez-moi j'en ai un paquet. J'aimerais savoir aussi si j'ai le droit de déposer un avis de grève ou même de faire grève tout seul pendant que je prends mon shift.

Merci d'avance pour votre aide.

Cordialement.

Par **pat76**, le **16/08/2013** à **16:15**

Bonjour

Vous avez signé un contrat de travail je présume, qu'indique les conditions du salaire et celles de vos horaires.

Vous avez pris contact avec l'inspection du travail pour expliquer votre situation?

Votre employeur agit de la même façon avec vos collègues?